

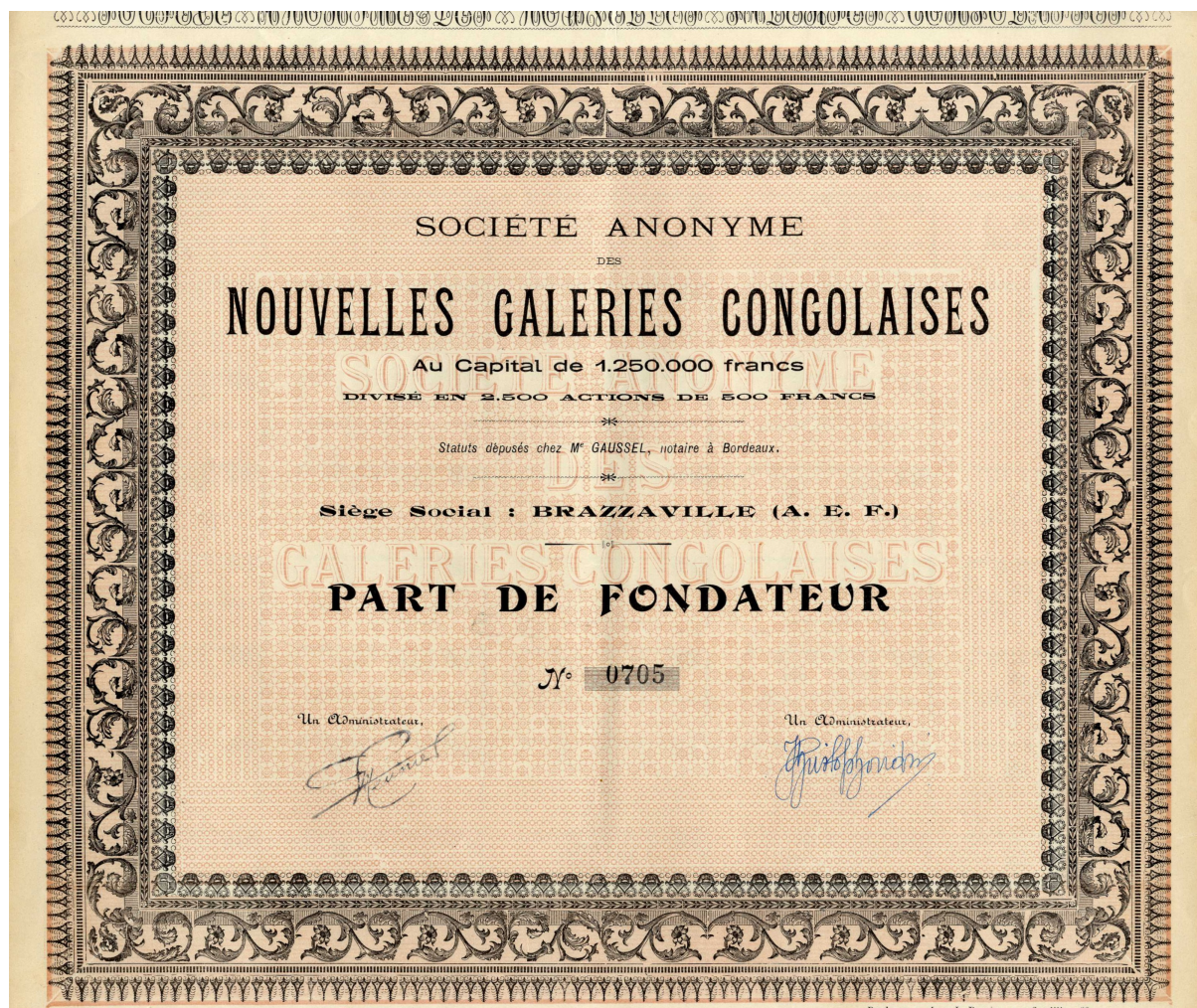
Publié le 8 octobre 2018.  
Dernière modification : 18 janvier 2025.  
[www.entreprises-coloniales.fr](http://www.entreprises-coloniales.fr)

## NOUVELLES GALERIES CONGOLAISES, Brazzaville

OFFRE D'EMPLOI  
(*Journal de Montélimar*, 8 mai 1915)

**Affaire très intéressante**  
BELLE SITUATION  
**COLONIES**  
ON DEMANDE POUR  
**GÉRER AFFAIRE IMPORTANTE**  
**MÉNAGE**  
connaissant à fond le Commerce et ayant des références de premier ordre.  
**Ecrire : NOUVELLES GALERIES CONGOLAISES**  
Brazzaville ( Congo )

S.A., avril 1922, 1,25 MF.



Coll. Serge Volper

SOCIÉTÉ ANONYME DES NOUVELLES GALERIES CONGOLAISES  
au capital de 1.250.000 fr.  
divisé en 2.500 actions de 500 fr. chacune

Statuts déposés chez M<sup>e</sup> Gaussel, notaire à Bordeaux

Siège social : Brazzaville

PART DE FONDATEUR

Un administrateur (à gauche) : Meunier ?  
Un administrateur (à droite) : Christophoridis  
Impr. L. Delbrel, rue Condillac, 20, Bordeaux

Moyen-Congo  
La vie économique  
Comité du commerce et de l'agriculture  
(*Les Annales coloniales* 17 avril 1923)

Christophoridis, administrateur délégué de la Société anonyme « Les Nouvelles Galeries congolaises »

Courrier de l'Afrique Equatoriale  
GOUVERNEMENT GÉNÉRAL  
La vie administrative  
(*Les Annales coloniales*, 25 juin 1923)

Par arrêté du 5 mai 1923, est établie comme suit la liste des commerçants, industriels et colons appelés à siéger au Tribunal des dommages de guerre de Brazzaville :  
MM. ... Vittet, agent des Nouvelles Galeries.

1924 : CAPITAL PORTÉ À 2,5, PUIS À 3 MF  
PAR SUITE DU RACHAT DES 1.000 PARTS DE FONDATEUR.



Coll. Serge Volper

SOCIÉTÉ ANONYME DES NOUVELLES GALERIES CONGOLAISES  
au capital de 1.250.000 fr.  
porté d'abord à 2.500.000 fr., et, par une troisième émission, à 3.000.000 de fr  
divisé en 6.000 actions de 500 fr. chacune

ACTION ABONNEMENT A.E.F

Statuts déposés chez M<sup>e</sup> Gausse, notaire à Bordeaux

---

Siège social : Brazzaville

ACTION DE CINQ CENTS FRANCS AU PORTEUR

Un administrateur (à gauche) : Meunier

Un administrateur (à droite) : Christophoridis

Impr. L. Delbrel, rue Condillac, 20, Bordeaux

---

MOYEN-CONGO

La vie administrative

Tribunal des dommages de guerre de Brazzaville

(*Les Annales coloniales*, 15 février 1924)

A été établie comme suit la liste des commerçants, industriels et colons appelés à siéger au Tribunal des dommages de guerre de Brazzaville :

MM.... Vittet, agent des Nouvelles Galeries ; ... Mallet, agent des Nouvelles Galeries...

---

1925 : CRÉATION DES [CAVES CONGOLAISES](#)

---

[AEC 1926/367](#) — Nouvelles Galeries Congolaises (Société anon.),

Siège administratif : 8, avenue du Prince-d'Orange, BRUXELLES.

Siège social : BRAZZAVILLE (Moyen Congo).

Capital. — Société anon. belge, fondée en 1922, 3 millions de fr. en 6.000 actions de 500 fr. libérées. — Dividende : 1923, 15 %.

Objet. — Toutes opérations commerciales au Congo français et au Congo belge.

Comptoirs. — Gabon : Pointe-Noire. — Congo belge : Kinshasa, Matadi.

Conseil. — MM. Gustave Meunier, présid. ; Jean Christophoridis et Léon Rebstock, admin.-délégués ; A. Sneersohn, chevalier A. de S'choutheete de Tervarent, administrateurs.

---

1926 : RACHAT PAR L'[UNION MINIÈRE ET FINANCIÈRE COLONIALE](#).

NOUVELLES GALERIES CONGOLAISES

(*Le Journal des finances*, 17 septembre 1926)

Il est question d'introduire prochainement à la cote l'action Nouvelles Galeries Congolaises aux environs du cours de 875 francs. Les résultats du dernier exercice permettent d'espérer un dividende de 75 fr. qui n'absorberait que la moitié des bénéfices.

Notons que l'affaire est admirablement située pour étendre son champ d'action, grâce à la nouvelle ligne de chemin de fer aboutissant à la Pointe-Croix [sic][Noire].

---

NOUVELLES GALERIES CONGOLAISES  
(*Le Journal des finances*, 24 septembre et 1<sup>er</sup> octobre 1926)

À côté des sociétés qui s'adonnent à la culture de produits tropicaux, et dont la renommée n'a pas besoin d'être soulignée, certaines entreprises, plus simplement consacrées au ravitaillement des colonies, connaissent une prospérité enviable. Tel est le cas des Nouvelles Galeries Congolaises, société constituée en avril 1922 au capital de 1.250.000 francs, en vue de reprendre un vaste magasin sis à Brazzaville (Congo français) et connu sous le nom de Nouvelles Galeries.

Dès son premier exercice, la société put distribuer 75 francs à chacune de ses 2.500 actions de 500 francs et 64 fr. 50 à chacune des mille parts de fondateur.

En 1924, le capital fut porté à 2.500.000 fr., puis à 3 millions par suite du rachat des 1.000 parts de fondateur. Tous les bénéficiaires vont donc maintenant aux 6.000 actions, point particulièrement intéressant à noter.

En 1925, bien que les importations n'aient pas encore atteint la normale, le bénéfice atteignit 603.000 francs, permettant de répartir 50 francs, tout en réservant près de la moitié des profits disponibles.

Entre-temps, se place la création d'une filiale, les Caves Congolaises, qui possède l'agence exclusive des principales marques de vins et de spiritueux. Pour le premier exercice, le capital de 500.000 francs a pu être rémunéré à raison de 50 francs par action.

Élargissant leur rayon d'action, les Nouvelles Galeries Congolaises s'orientent vers la culture des arachides et des palmiers, la fabrication d'agglomérés de ciment, la représentation de compagnies de navigation. Enfin, la société vient de prendre pied au Congo Belge, grâce à la constitution d'une nouvelle filiale, la Compagnie Générale Africaine. Elle paraît donc bien placée pour profiter du développement remarquable de ces territoires.

Aux environs de 875, les cours de l'action n'escomptent encore l'avenir qu'avec modération.

---

NOUVELLES GALERIES CONGOLAISES  
(*La Cote de la Bourse et de la banque*, 24 septembre 1926)

Les Nouvelles Galeries Congolaises ont donné lieu à de nombreux échanges à 895 fr. Cette affaire coloniale, qui étend son activité au Congo français et au Congo belge, a repris à Brazzaville les établissements connus d'un négociant en nouveauté et alimentation ainsi que ses entrepôts et une palmeraie de 45 hectares. Elle a étendu également son champ d'action au Congo belge à Kinshasa où elle a repris une autre affaire d'importation.

---

NOUVELLES GALERIES CONGOLAISES  
(*L'Information financière, économique et politique*, 10 octobre 1926)

On vient d'introduire aux environs de 875 francs les actions de la Société des Nouvelles Galeries congolaises. Cette affaire, dont la création remonte à 1922, a pris en quelques années un développement qui fait bien augurer de son avenir.

Elle a débuté en exploitant à Brazzaville des magasins de nouveautés et d'alimentation générale. Puis elle s'est étendue au Congo Belge où elle reprit à Kinshasa d'autres magasins similaires. Depuis, elle a continué à se développer, et elle a créé deux filiales, les « Caves congolaises » et la « Compagnie générale africaine ».

La Société des Caves congolaises se spécialise dans la représentation et la vente à la colonie des vins, spiritueux et champagnes de grande marque. Pour son premier exercice, cette société a réparti 10 % à son capital de 500.000 francs, dont moitié est entré les mains des Nouvelles Galeries congolaises. L'autre, la Compagnie générale africaine, exploite les magasins de Kinshasa. Pour prendre des participations dans ces deux affaires et pour racheter les 1.000 parts de fondateur créées à l'origine, le capital social initial de 1.250 000 fr. a été augmenté et il est maintenant de 3 millions de francs, divisé en 6.000 actions de 500 francs ayant droit à un premier dividende de 6 % et à 90 % des superbénéfices.

Pour le dernier exercice, les actions reçurent 50 francs et il est question pour l'exercice en cours d'un dividende supérieur. Au bilan, la participation Caves Congolaises est portée pour mémoire.

À l'heure actuelle, l'activité sociale de la Société mère se concentre sur Brazzaville et Pointe-Noire, tête de ligne et terminus du Brazzaville-Océan, qui doit donner au développement du Congo un nouvel essor.

---

LISTE DES ENTREPRISES DE L'AFRIQUE ÉQUATORIALE FRANÇAISE.  
(*Bulletin mensuel de l'Office du protectorat français en Tunisie, janvier 1927*)

Moyen-Congo

Christophoridis, Nouvelles Galeries, à Brazzaville (Tissus, alimentation, quincaillerie, outillage).

---

Achat de terrains à Brazzaville  
à la [France-Congo](#)

SOCIÉTÉ ANONYME FRANCE-CONGO  
(*Journal officiel de l'Afrique équatoriale française, 15 avril 1927*)

Par arrêté en date du 18 mars 1927, la Société France-Congo est autorisée à transférer à la Société des Nouvelles Galeries Congolaises deux lots de terrains ci-après, qui lui ont été adjugés le 6 août 1921 :

1° Lot n° 3, de 1.001 mq. 25 ;

2° Lot n° 32, de 908 mq. 10.

C'est deux lots de terrains sont contigus et situés entre la route d'Ouessou et l'avenue du Congo à Brazzaville.

La Société France-Congo transfère à la Société des Nouvelles Galeries Congolaises ses droits et obligations sur les terrains dont il s'agit.

---

LE DÉVELOPPEMENT DE NOS RESSOURCES COLONIALES  
UNION MINIÈRE ET FINANCIÈRE COLONIALE  
(*Le Temps, 15 mai 1927*)

.....  
Elle a acquis, au cours de son premier exercice [1926], des participations intéressantes dans les sociétés suivantes : Afrique et Congo, Bois de Sassandra, Nouvelles Galeries Congolaises, S. A. F. I. A., Sangha équatoriale, Exploitations forestières africaines, etc.  
.....

---

REPRISE PAR LA COMPAGNIE FRANCO-BELGE DE L'AFRIQUE ÉQUATORIALE

---

1933 (juin) : LIQUIDATION DE L'UNION MINIÈRE ET FINANCIÈRE COLONIALE.

---

Brazzaville va être dotée d'une école supérieure indigène  
(*L'Étoile de l'AEF*, 7 mars 1935)

.....  
L'école fonctionnera pour commencer, route d'Ouessou dans les locaux anciennement occupés par les Nouvelles Galeries que l'on est en train d'emménager en vue de leur nouvelle destination.  
.....